

54. Vous parlez en ce moment du contrat original ?—Le contrat original est payé et ce montant est pour de l'ouvrage supplémentaire et pour le contrat.

55. A-t-on payé quelque chose depuis sur ce compte ?—Pas que je sache.

56. De sorte que ces \$490,084 renferment tous les paiements faits à M. Charlebois, sur le contrat original du 20 septembre 1883 qui d'abord était de \$295,000 ? Ceci renferme la toiture en fer et tout ce qui s'y rattache.

*Par le président :*

57. Ceci couvre-t-il tous les autres contrats ?—Oui, monsieur.

*Par M. Mulock :*

58. Ce n'est pas là ma question. Je vous demanderai d'abord si les \$295,000, montant du contrat original, ont été payés ?—Le montant entier a été payé.

*Par M. Adams :*

59. N'avez-vous pas dit qu'il y avait eu des déductions ?—J'ai déduit de ce montant \$22,113.64 pour ouvrage qui n'avait pas été fait.

*Par M. Mulock :*

60. Combien a-t-on payé à M. Charlebois sur le contrat principal ?—Ce montant.

61. C'est-à-dire le montant total, moins \$22,000 ?—Oui, monsieur.

62. Combien a-t-il été payé à M. Charlebois pour travaux supplémentaires à part les autres travaux qui lui ont été adjugés par le contrat ; je veux dire pour travaux supplémentaires sur le contrat principal. Par le contrat principal je veux dire le premier contrat qui lui a été adjugé le 20 septembre 1883. Est-ce que vos livres ne montrent pas à quel compte ont été portés les paiements faits par le ministère ?—Nous avons les états de toutes choses qui se rattachent au contrat ; mais je n'ai pas ici ces états séparément.

63. Mais les renseignements que l'on peut obtenir au ministère démontreraient sur quels comptes ces paiements ont été faits ?—Oui.

64. Je vous demanderai de préparer un état de ces montants pour le mettre devant le comité à sa prochaine séance ?—Je crois vous comprendre.

65. Je veux avoir un état indiquant sur quels comptes vous avez porté différents paiements, entr'autres ceux des contrats que vous avez mentionnés ?—Oui.

66. Si les montants portés dans les contrats ont été légitimement gagnés par l'entrepreneur et lui ont été payés, je voudrais que cela fût constaté dans le document que vous nous donnerez ?—Oui.

67. S'ils n'ont pas été gagnés et si l'on a déduit certaines sommes sur le montant des paiements, je voudrais que cela fût aussi mentionné ?—Oui.

68. Quant à ce qui regarde les autres paiements qui ont été faits, je désirerais vous voir soumettre ici un état disant pourquoi ils ont été payés, et sur quel compte ils ont été payés. Vous me comprenez ?—Oui, monsieur, j'ai un état ici, mais il ne couvre pas entièrement tout ce que vous demandez.

69. Je m'en vais citer quelque chose qui a été produit par le ministère. Cela est inclus dans la chemise n° 106,322 qui contient une lettre de M. Charlebois adressée à M. A. Gobeil, secrétaire du ministère des Travaux Publics, Ottawa. Elle est datée du 28 février 1890 et se lit comme suit :

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un état des différentes réclamations qui ont été faites au ministère et des montants regus sur icelles.

(Signé.) “ A. CHARLEBOIS.”

(Exhibit n° 1 déposé.)

70. Je suppose que vous reconnaissez que ceci est de l'écriture de M. A. Charlebois ?—Oui, monsieur.

71. Cette lettre est de son écriture ?—Je le crois ; c'est-à-dire pas la lettre mais la signature.

72. Vous remarquez sur cette lettre, le timbre du ministère ?—Oui.

73. Avez-vous jamais vu ce document auparavant ?—Oui.

(Exhibit n° 2, déposé.)